

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n°2024.03.48

Transport Möbius – Evolution des services pour la saison 2024-2025

LE VINGT HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024

Secrétaire de Séance : Jean-Luc FOUCHIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, François ELIE à Pascal MONIER, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Thierry ROUGIER à Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD à Gérard DEZIER, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Martine LIEGE-TALON, Frédéric CROS à Roland VEAUX,

Suppléant(s): Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 03/04/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

**DELIBERATION
N°2024.03.48**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

TRANSPORT MÖBIUS – EVOLUTION DES SERVICES POUR LA SAISON 2024-2025

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Ambition : MOBILITE RAISONNEE
Enjeux : PROBLEMES DE MOBILITE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : TRANSPORTS SURS ET ACCESSIBLES

Le projet "GrandAngoulême 2030", approuvé en décembre 2021, exprime clairement les aspirations du territoire en matière d'adaptation et d'amélioration de la mobilité. De même, le Schéma des mobilités, approuvé en décembre 2022, vise à établir les orientations à suivre pour GrandAngoulême et ses partenaires en termes de déplacements sur une période de 5 à 10 ans.

L'un des objectifs primordiaux de cette feuille de route est d'améliorer l'attrait du réseau de transports en commun. Après l'inauguration du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et la restructuration du réseau, des ajustements continus sont envisagés pour encourager davantage d'usagers à opter pour les transports en commun.

Ainsi, pour répondre à différents besoins exprimés auprès de l'agglomération, et dans un objectif d'amélioration continue du service public, plusieurs études ont été réalisées par la SPL STGA et par CITRAM pour la saison 2024/2025 :

- Etudes de nouvelles lignes et de prolongements de lignes sur les communes de Champniers, Fléac, Touvre, Magnac, Garat, Mornac, Voeuil et Giget, Brie,
- Etudes sur l'adaptation des horaires du service actuel pour améliorer l'amplitude horaire les weekends sur certaines lignes et la desserte de l'AFPA,
- Etudes de création ou de modification d'arrêts de transport à la demande sur les communes de Dignac, Balzac, Champniers, Magnac, Dirac et Rouillet-St-Estèphe.

Suite à la réalisation de ces études, le vice-président Mobilités Durables et Président de la STGA a rencontré les communes concernées par ces évolutions afin de recueillir leurs observations.

Les études effectuées ont également été partagées avec le groupe de travail Mobilités Durables du 31 janvier 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 03/04/2024

Au regard de l'ensemble de ces éléments, des analyses réalisées, et après échanges avec les communes, une priorisation a été effectuée en tenant compte d'une enveloppe financière de 225 à 245 k€ de dépenses supplémentaires en année pleine permises par l'augmentation des recettes générées par la vente de titres et abonnement de transport.

Considérant ces éléments, pour la saison 2024/2025, il est proposé d'engager les mesures suivantes :

- **Nouvelles lignes et prolongements de lignes :**
 - o Amélioration de la desserte du bourg de Champniers et de l'école Airbus en permettant une connexion à partir du secteur de Pont Cassé via la ligne 6 (Angoulême Frégeneuil – Champniers Pont Cassé) avec 8 allers-retours par jour, et ajout d'un aller-retour supplémentaire sur la ligne 10,
 - o Création d'une desserte par bus sur la Zone Euratlantic (Fléac/St-Yrieix) via la ligne 1 (Soyaux - Fléac) pour mieux répondre aux besoins des actifs sous forme d'expérimentation, maintenue par la suite sous réserve que les entreprises du secteur s'engagent dans un plan de mobilité
- **Adaptations des horaires du service actuel :**
 - o Elargissement de l'amplitude horaire les samedis et dimanches soirs sur les lignes A (La Couronne - Ruelle-sur-Touvre), B (St-Michel – Soyaux) et 3 (St-Yrieix – Magnac-sur-Touvre), pour répondre aux besoins des actifs de la Mutualité Française et des déplacements de loisir comme le démontrait l'enquête client 2022,
 - o Amélioration de la desserte de l'AFPA autour d'un enjeu d'apprentissage et renforcement de l'offre de la ligne 10 pour rendre la desserte plus attractive (ajout d'une course supplémentaire).
- **Modifications du service de Transport à la Demande (TAD) :**
 - o Ajout d'un point de correspondance TAD sur Soyaux Carrefour pour les secteurs de Touvre et de Magnac, en plus du rabattement existant sur Magnac Mairie.
 - o Création d'Arrêts TAD complémentaires sur les communes de Balzac, Champniers, Magnac, Dirac, Rouillet-St-Estèphe, Brie.

Afin d'adapter au mieux l'offre de transport et dans un objectif d'évaluation des mesures mises en place, un bilan de ces nouvelles mesures sera réalisé dans un délai de 12 à 18 mois.

Dans un objectif d'écoute du territoire, les demandes des communes étudiées cette année qui ne pourront être mises en œuvre en septembre 2024 du fait de l'arbitrage en lien avec l'enveloppe financière seront priorisées lors de la prochaine évolution de l'offre Möbius.

Les modifications d'offres validées pour la saison 2024/2025 donneront lieu à un avenant au Contrat d'Obligation de Service Public entre GrandAngoulême et la SPL STGA et au Contrat de Délégation de Service Public entre GrandAngoulême et Citram.

Sur le plan financier, les développements d'offres proposés sont estimés par les opérateurs à un montant compris entre 225 k€ et 245 k€ HT en année pleine (à régulariser par voie d'avenants).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER les mesures à mettre en œuvre lors de la saison 2024-2025, pour développer les services möbius, telles que proposées ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 03/04/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document à intervenir et relatif à cette évolution des services Möbius.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024
Publication : 03/04/2024